



## EXTRAIT

### CERTIFIÉ CONFORME SÉANCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

du 19 mars 2003

Le Conseil prend note du rapport élaboré par le Département des affaires culturelles concernant le bon état de conservation des deux fragments des fresques de Casenoves prêtées depuis juillet 1997 à l'Etat français;

Il décide d'accepter de transformer ce prêt en don de la Ville de Genève à la commune d'Ile-sur-Tet, à la condition que la commune d'Ile-sur-Tet s'engage à suivre les dispositions particulières de conservation et de sécurité desdites oeuvres édictées par l'Etat français.

Ces deux oeuvres nos Inv. 1976-332 et 1976-333 sortent de l'inventaire des oeuvres d'art propriété des Musées d'art et d'histoire.

Il approuve le projet de lettre adressée au Maire d'Ile-sur-Tet pour l'informer de cette décision.

Le Secrétaire général :  
Jean Erhardt

Le 26 mars 2003

Diffusion :  
Alain Vaissade

Département 3  
MAH  
Dossiers